



## Demande de conseil

-----  
Par Jocebeauso

Bonjour je vous résume la situation, il y a quelque temps un amis ma dépanné d une certaine somme , je précise sans reconnaissance de dettes, a ce jour depuis quelque mois je lui rembourse soit par virement soit en espèce mais je garde les discussion sms en preuve. Le soucis c'est que ça compagne alcoolique veux les sous elle, me menace de m'envoyer des gens chez moi, de me taper me harcel par téléphone et j'en passe (en sachant que mon amis qui est avec elle a peur d elle et ne fait rien) .

J'aimerais savoir que faut il que je face pour qu'elle arrête ceci.

En vous remerciant.

Cordialement Mr Alinc

-----  
Par Henriri

Hello !

Il serait sage de rembourser dès que possible, par virement, la personne qui vous a donné de l'argent (en liquide ou par virement ?), de manière à mettre fin à cet emprunt mal ficelé sur le plan juridique...

A+

-----  
Par franc

Bonjour ,  
C'est du chantage .

N'hésitez pas allez voir la gendarmerie ou la police et déposez une main courante pour menace après avoir enregistré la personne sur votre téléphone .

**NUL NE PEUT SE FAIRE JUSTICE LUI MÊME .**

Les modalités du prêt ne sont pas indiquées ( date du remboursement notamment) et de plus pas d'acte régulier enregistré )

Cette femme n'a aucun titre pour exiger quoi que ce soit sur cette question . Seul votre "ami" peut éventuellement agir . Mais le sujet n'est pas là .

Une main courante en demandant à la police de faire une visite à cette personne serait opportune .

Seul le créancier peut agir et dans les formes . Si pas d'entente qu'il aille au juge

-----  
Par Jocebeauso

Non rien d écrit, mais je me suis mis d accord avec lui sur la somme min et Max mensuel, mais ça compagne qui la sous son emprise car lui ne dit rien et fait le toutou pour résumé me menace et j'en passe lui le pauvre n'ose rien dire je pense qu'il a peur d elle ....

-----  
Par franc

Ignorez donc cette petite dame .

Elle ne peut rien faire .

Maintenez vos accords avec votre ami et dormez tranquille

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette femme n'a aucun droit de vous réclamer une somme qui ne lui a jamais appartenu.

Une main courante ne sert à rien, il ne se passera rien.

Si cette personne vous harcèle et/ou vous menace, vous pouvez déposer une plainte qui entrainera une enquête et au minimum une convocation des parties au commissariat.

Vous remboursez, donc vous n'avez rien à vous reprocher, ne cédez pas.

-----  
Par Jocebeauso

Oui menace d'envoyé du monde chez moi , me harcèle sur mon lieu de travail téléphone et m'a dit aujourd'hui je vais t en coller une (sur mon lieu de travail) je garde mon calme et on ne doit jamais lever la main sur une femme donc je vais aller je pense déposé une plainte mais je n'ai pas son nom de famille je n'ai que celui de mon ami ...

-----  
Par yapasdequoi

Votre ami devrait vous renseigner !

S'il y a des témoins, n'hésitez pas à les nommer aussi.

Et non : on ne frappe ni une femme, ni personne, la violence est sanctionnée par la loi.

-----  
Par Jocebeauso

Je suis contre la violence de toute façon

-----  
Par franc

Si enregistrement téléphonique et son adresse et son n° affiché , cela suffit pour une plainte .

Suivant les propos qu'elle profèrera , elle risque "garde à vue" et si c'est grave mise en examen .

L'alcool n'est pas une excuse , mais que de ravage sur le cerveau .

Le comptoir de cette cliente , attend vos sous

-----  
Par Jocebeauso

Surtout que ce ne sont pas les siens mais elle a une emprise sur mon ami .... Et la tt les jours elle m harcelé au travail pour me réclamer les sous mais comme j'ai dit je donne entre 200 et 400 ? a mon ami car je ne peux pas plus . Mais sa ne lui suffit pas a elle .

-----  
Par yapasdequoi

Il y a des témoins ? Que dit votre employeur ?

-----  
Par Jocebeauso

Témoins mais veulent pas ce mouiller et via mon employeur c'est compliqué

-----  
Par yapasdequoi

Vous n'avez pas précisé comment elle se présente sur votre lieu de travail.

La prochaine fois, appelez le 17.